

BPJEPS LTP 25

Spécialité «ANIMATEUR» Mention «LOISIRS TOUS PUBLICS»

DU 23 MARS 2023 AU 27 AVRIL 2024

Présentation

Le BPJEPS spécialité Animateur, mention Loisirs Tous Publics, formation professionnelle en alternance qui prépare les candidats à devenir animatrice / animateur socio-culturel et directrice / directeur d'un ACM. Durant la formation nous initiions aux pratiques de différentes activités dans les domaines d'activités physiques de loisirs, d'expressions culturelles et scientifiques et techniques mais aussi de développement durable.

Infos pratiques

CARACTÉRISTIQUES DE LA FORMATION

PRÉSENTATION DU DIPLÔME

- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité "Animateur", mention "Loisirs Tous Publics" est un diplôme professionnel de niveau 4.
- Il est délivré par le Ministère des Sports.
- Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.
- Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B).
- Son objectif est de former des animateurs professionnels, animateurs socioculturels ou directeurs d'accueil de loisirs.

PRÉREQUIS POUR L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivant : PSC1 ; AFPS ; PSCE 1 ; PSCE 2 ; STT.
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- **OU** le candidat titulaire d'un des diplômes figurant dans la liste suivante, est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience d'animation : BAFA, BAFD, Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien BAPAAT, Baccalauréat Professionnel agricole (toute option), Brevet Professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option), Baccalauréat Professionnel "service de proximité et vie locale" Certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire CQP, BPJEPS (toute option).

OBJECTIFS DE FORMATION

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leur contextes territoriaux de vie.
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Conduire une action d'animation dans le champ du "loisirs tous publics" et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM).
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte : activités scientifiques et techniques, culturelles, d'expression et activités physiques de loisirs.
- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

CONTENUS DE FORMATION

- Les unités capitalisables sont préparées en centre
- **UC1 (encadrer tout public dans tout lieu et toute structure) :** communiquer dans les situations de la vie professionnelle ; prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ; contribuer au fonctionnement d'une structure.
- **UC2 (mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure) :** concevoir un projet d'animation ; conduire un projet d'animation ; évaluer un projet d'animation.
- **UC3 (conduire une action d'animation dans le champ du "loisirs tous publics" et de direction d'accueil collectif de mineurs – ACM) :** organiser et évaluer les activités ; encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs ; accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs.
- **UC4 (mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du "loisirs tous publics) :** situer son activité d'animation dans un territoire ; maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure ; conduire des activités d'animation.

DATES, PÉRIODES, ÉCHÉANCIER

DATES DE FORMATION

- Du 23 mars 2023 au 27 avril 2024

DURÉE DE LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

- Centre de formation : 602 heures
- Structure alternance : 700 heures minimum et 1280 heures maximum
- La formation se déroule en alternance : 2 jours / 3 jours en situation professionnelle par semaine et vacances scolaires.
- Centre de formation : Jeudi – Vendredi
- Structure alternance : Lundi-Mardi, Mercredi et Congés scolaires

DATES DES SÉLECTIONS DES CANDIDATS

- le 15 mars 2023

LIEU DE FORMATION

- Com'Tech : 83, avenue de Neuilly - 94120 Fontenay-sous-Bois

PUBLIC CONCERNÉ

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

- Aux personnes ayant une expérience dans le domaine de l'animation répondant aux prérequis.
- Aux demandeurs d'emploi, sous réserve d'une prise en charge par le Pôle emploi ou par le Conseil Régional,
- Aux salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge de l'employeur et aux jeunes en contrat d'apprentissage.
- Aux personnes en financements individuels.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Pour les personnes en situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec le référent handicap du centre de formation.

RÉFÉRENT HANDICAP

- Madame Jocelyne BOUA

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

CONTACT

- Madame Jocelyne BOUA

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

INSCRIPTIONS

- Télécharger : www.comtech-formation.org
- Le dossier d'inscription doit être transmis par courrier ou courriel.

INFORMATION COLLECTIVE

- Les mercredis 1^{er} février et 08 mars 2023 à 14h30 En visioconférence
- Pour les informations collectives en visioconférence, inscription nécessaire au préalable www.comtech-formation.org

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

- Dépôt de dossier avant le 15 février 2023, soit par courrier, courriel ou sur place sur rendez-vous.

COÛTS ET FINANCEMENTS

FRAIS D'INSCRIPTION

- 20 euros

COÛT PARCOURS COMPLET

- UC1 / UC2 / UC3 / UC4 : 6 622 €

COÛT PARCOURS PARTIEL

- **UC1 / UC2** (coût par bloc de compétences) : 3 355 €
- **UC3 / UC4** (coût par bloc de compétences) : 3 267 €
- **UC1** (coût par unité de compétences) : 1 793 €
- **UC2** (coût par unité de compétences) : 1 562 €
- **UC3** (coût par unité de compétences) : 1 573 €
- **UC4** (coût par unité de compétences) : 1 694 €
- **OU** nous contacter pour un devis personnalisé

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- **Prise en charge employeur** : salarié, contrat de professionnalisation, plan de formation.
- **Contrat d'apprentissage secteur privé (société, association)** : 0 € (prise en charge employeur, coût pris en charge par l'OPCO de la structure).
- **Contrat d'apprentissage Secteur public** : 0 € (100% pris en charge par le CNFPT).
- **Demandeur d'emploi.**
- **OU** nous contacter pour un devis personnalisé.

SPECIFICITES DE LA FORMATION

MODALITÉS DE SÉLECTION

- **Épreuve écrite (3h)** : rédaction, réflexion, encadrement, activités, analyse d'une situation et utilisation des outils informatiques et de communication.
- **Épreuve orale (30mn.)** : entretien de motivation.
- Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.
- Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques.
- Exercices d'application à partir de cas concrets.
- Pratique et technique d'activité.
- Travail en groupe.
- Conseil individualisé.
- Mise en situation professionnelle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- L'acquisition des Unités Capitalisables (UC1, UC2, UC3 et UC4) est contrôlée par deux situations d'évaluation certificatives (1er et second passage) devant des experts DRJSCS. La validation de chaque UC est indépendante et son acquisition est définitive.
- La validation du diplôme se fait par une commission de jury régional de la DRAJES.
- La certification se déroule en trois parties
- **Partie 1** : UC1-UC2 Rédaction d'un document écrit et soutenance orale, expliquant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.
- **Partie 2** : UC3 Avoir exercé des fonctions de direction au moins 18 jours, d'un accueil collectif de mineurs. Présentation dans le cadre d'un entretien oral sur la base d'un dossier présentant la capacité à animer et à diriger un ACM.
- **Partie 3** : UC4 Mise en situation professionnelle d'une séance et soutenance orale, présentant la mise en place des cycles d'activités au sein de la structure d'alternance dans le champ du "Loisirs tous publics".

DÉBOUCHÉS

- Diriger ou être adjoint de direction d'une structure de loisirs ACM.
- Animatrice / Animateur socio-culturel.
- Créer et mener un projet d'animation au sein de la structure.
- S'inscrire dans les différents dispositifs de promotion de l'activité et de la structure.
- Poursuite de votre cursus vers un DEJEPS (niveau 5).
- Permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B) pour intégrer la filière "Animation".